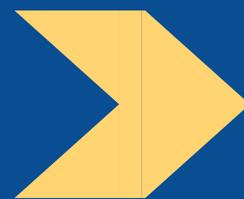


LA PARA-ATHLETISME-ADAPTEE



Créer une section para-athlétisme-adaptée



Fédération Française
du Sport Adapté
Maine-et-Loire



QU'EST CE QUE LA PARA-ATHLÉTISME-ADAPTÉE

Pratique de la para-athlétisme-adaptée aux personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Ses objectifs :

- Permettre à ces personnes d'accéder à la pratique de l'athlétisme dans un cadre inclusif,
- S'inscrire dans une pratique fédérale adaptée aux capacités de chacun



LE RÈGLEMENT

- Spécifique et simplifié, inspiré de celui de la FF Athlétisme,
- Compatible avec les capacités de compréhension et de performance des licenciés en situation de handicap mental ou psychique,
- Disponible en ligne sur le site de la FFSA.

LA LICENCE

La licence FFSA

- Obligatoire pour la pratique de la para-athlétisme-adaptée en loisir et en compétition
- Ouverte aux jeunes, aux adultes et aux dirigeants

La « double licence » (FFA+FFSA)

- Non obligatoire pour les entraînements en club
- Obligatoire pour les licenciés souhaitant participer aux compétitions (aide financière possible via la Région Pays de la Loire)



CREER UNE SECTION

LES CLASSIFICATIONS

Il existe 3 classes de pratique en Sport Adapté:

- Classe AB
- Classe BC
- Classe CD

LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

- Championnats départementaux,
- Championnats régionaux et interrégionaux
- Championnats de France Sport Adapté
- Compétitions internationales VIRTUS

Obligatoire uniquement pour les compétiteurs, cependant elle peut guider l'entraîneur dans son processus d'encadrement adapté.

Les classifications sont basées sur les capacités intrinsèques de la personne en terme de socialisation, d'autonomie, de motricité et de communication"

Elles permettent de mettre en place une équité de pratique lors des compétitions en Sport Adapté.



ACCUEILLIR UNE SECTION PARA-ATHLETISME-ADAPTÉE

• Etape 1

Se rapprocher du Comité Départemental de Sport Adapté

• Etape 2

Mettre en place un plan de financement ouvrir une section sport adapté est un projet facilement finançable, car il permet de bénéficier de diverses subventions publiques et/ou privées*

• Etape 3

Se former à l'encadrement **

• Etape 4

Licencier ses adhérents

• Etape 5

S'équiper (matériel identique à celui des valides)

* se reporter au guide "Accueillir un personne en situation de handicap dans mon club" disponible sur le site du CDOS 49

** voir formation AQSA proposée par la Ligue Sport Adapté des Pays de la Loire

PARA-ATHLETISME-ADAPTE

Créer une section para-athlétisme-adapté



CONTACTS

Comité Départemental Sport Adapté de Maine et Loire
Maison Départementale des Sports
7 rue Pierre de Coubertin
49130 Les Ponts de Cé



02 41 79 49 81

@ cdsportadapte49@orange.fr

www.sportadapte49.fr



Comité Départemental d'Athlétisme de Maine et Loire
Maison Départementale des Sports
7 rue Pierre de Coubertin
49130 Les Ponts de Cé

02 41 79 49 50 

@ cd49athletisme@orange.fr

www.49.athle.com



Fédération Française
du Sport Adapté

Maine-et-Loire